

## 16ème Concours Littéraire International du CEPAL REGLEMENT 2016-2017

Le CEPAL (Centre Européen pour la Promotion des Arts et des Lettres) a pour vocation de défendre, d'encourager et de promouvoir la création. Il propose un programme d'activités artistiques et littéraires qui s'adressent aux peintres, sculpteurs, artisans d'art, écrivains et créateurs. Il organise aussi des expositions, des animations et des Salons d'Arts Plastiques Internationaux.

### Règlement:

1. Le concours littéraire est ouvert à tous les poètes et prosateurs d'expression française, allemande, anglaise, luxembourgeoise, espagnole, italienne, portugaise et dialectale jusqu'au 31 mars 2017. La section "francophone" est réservée aux étrangers (si résidents en France, joindre une photocopie attestant la nationalité) ou Français résidant à l'étranger. La section européenne doit comporter au moins 2 langues ou dialectes.

2. Chaque section est dotée de plusieurs prix et mentions (diplômes et médailles, objets d'art, cadeaux...). Chaque candidat peut concourir dans plusieurs sections en acquittant les droits correspondants. Les lauréats des Grands Prix et Prix Spéciaux ne pourront plus concourir pendant 3 ans dans la section où ils auront obtenu le plus de points. Sauf pour le recueil où l'on peut participer à chaque édition du concours.

A partir de la 3e participation au concours du CEPAL, les candidats ayant obtenu plusieurs récompenses obtiendront des distinctions du Mérite Culturel.

3. Le CEPAL se réserve le droit de publier les meilleurs textes et illustrations dans une anthologie consécutive au concours. - Les oeuvres seront détruites après proclamation des résultats, sauf les illustrations et cassettes qui peuvent être retirées lors de la remise des prix ou retournées à la demande du candidat (+ 4 €)

4. Frais d'inscription : voir fiche d'inscription ci-jointe.

5. Présentation: Chaque oeuvre dactylographiée (pas de caractères italiques SVP) ou calligraphiée lisiblement (photocopies acceptées), sur papier blanc 21 x 29,7 cm (A4) uniquement au recto, et en quatre exemplaires. La poésie ne doit pas dépasser 50 vers en 1 ou plusieurs poèmes (Haïkus, tankas : 8 poèmes), la prose 4 pages. Pour une série de 4 pages ou 50 vers supplémentaires, ajouter 4 €.

Sonnet classique (**S2**) : ABBA-ABBA-CCD-EDE ou EED. L'illustration (**S6**) doit émaner de préférence du candidat, ou d'un artiste acceptant la participation au concours ; on ne peut utiliser une oeuvre ou sa reproduction sans fournir l'autorisation expresse de l'artiste. Les oeuvres plastiques peuvent être un dessin, pastel, huile, aquarelle, photo, etc. L'oeuvre sera fournie si possible en original, (ou en bonne photocopie noir et blanc pour les dessins, et couleur pour les autres), la cassette ou le CD en un seul exemplaire, mais toujours accompagné du texte. Pour la chanson (**S7**) préciser de qui sont la musique et l'interprétation. Veiller à la bonne qualité sonore du support fourni. **S9** : Les poèmes géométriques et calligrammes s'articulent, s'inscrivent dans (ou se superposent à) un graphique ou un dessin en rapport avec le texte. **S11** : Attention, la nouvelle n'est pas un simple récit !

**SOIGNER LA PONCTUATION, L'ORTHOGRAPHE ET LA GRAMMAIRE !!!**

Les oeuvres doivent rester strictement anonymes (ni nom, ni signature), sauf pour le recueil. Chaque exemplaire portera en haut à droite de l'oeuvre les mentions :

a) N° de la section choisie. - Pour les sections Collectif, Espoir et Jeune Poète (16, 17, 18), indiquer le N° de section **et l'âge** (âge moyen pour le Collectif Jeunes) et joindre la photocopie de la carte d'identité (sauf pour les écoles).

b) un code personnel se composant de 2 lettres et trois chiffres: exemple: AB 123 (ce code ne doit pas être réutilisé). Le même pour toutes les oeuvres, il sera porté en haut à droite de chaque oeuvre et sur le bulletin d'inscription (N° d'anonymat).

L'enveloppe contiendra donc :

- \* les textes en quatre exemplaires (sauf recueil, 1 seul) + le bulletin d'inscription
- \* le chèque à l'ordre du CEPAL (Pour l'étranger: paiement en timbres français ou mandat international libellé en euro, ou virement sur compte bancaire, ou paiement en espèces (euro uniquement) sous papier carbone ou alu rendant l'enveloppe parfaitement opaque.
- \* 1 enveloppe timbrée et libellées à l'adresse du candidat (pour l'étranger, les timbres sont facultatifs)

Avant le 31 mars 2017 impérativement, adresser le tout en un seul envoi, NON recommandé, correctement affranchi à :

**CEPAL - 1 rue du Nonnenfels - F 57920 KEDANGE sur CANNER**

(tél : (00 33)(0)3 82 83 97 46 / Email : s.gabriel@free.fr)

6. Le palmarès sera adressé aux candidats fin juin 2017. La remise des prix aura lieu le dimanche 10 septembre 2017 lors d'une cérémonie solennelle à Thionville. Il y aura dans chaque section plusieurs prix et mentions. Les Grands Prix Spéciaux seront remis aux candidats présents. Les diplômes et médailles non retirés seront expédiés à leurs frais aux candidats qui en manifesteront le souhait. Les prix non réclamés dans un délai de 2 mois resteront au CEPAL qui les remettra en jeu.

7. Sélection: Les concurrents s'engagent à ne présenter que des textes inédits et non primés (ne concerne que les grands prix et 1ers prix). Le recueil, tapuscrit(\*) ou édité, peut déjà avoir été primé. Les textes comportant des fautes d'orthographe ou de grammaire, de vocabulaire ou de syntaxe seront pénalisés. De même ceux pouvant heurter la sensibilité du public. Le concours étant l'un des plus importants de France en nombre et en qualité, il est recommandé de ne pas sous-estimer les concurrents ! Le jury est composé d'une vingtaine d'écrivains primés et confirmés, de professeurs, d'artistes et de personnalités compétentes. Il est souverain. Ses décisions sont sans appel. Il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix en cas de qualité insuffisante. Toute contestation et recours juridique sont exclus.

8. Quelques conseils : Il est accordé une grande attention au fond, à la pensée et à l'émotion. L'écriture ne doit pas rester une acrobatie verbale ou un exercice de style. Les oeuvres non conformes à la section annoncée ne seront pas reclassées. Un condensé de ces articles de prosodie de Jacques Vandomel et la définition des genres (conte, nouvelle, etc) assortis de conseils peuvent être réclamés au CEPAL contre 20 timbres courants ou 12 € en chèque à l'ordre du CEPAL.

(\*) tapuscrit : tapé à la machine ou par ordinateur

N° d'anonymat:.....

**BULLETIN D'INSCRIPTION au concours littéraire international CEPAL 2017**

(à: CEPAL - 1 rue du Nonnenfels - F 57920 KEDANGE avant le 31 mars 2017)

M.  Mme  Mlle.....Prénom:.....

N° et rue:.....Tél.....

Code postal:.....Ville:.....Mail.....

Age (uniquement pour jeunes):.....

s'inscrit au concours de [Cochez les cases concernées]: en français anglais

allemand luxembourgeois espagnol italien portugais francophone

section européenne (au moins en 2 langues et/ou dialectes) dialecte lorrain ou alsacien

1. Poésie classique et formes fixes (rondel - triolet - terza rima - ballade -  
rondeau - maillet - ghazel - zézel) - 50 vers max. en 1 ou plusieurs poèmes

2. Sonnet classique (3 poèmes)

2bis. Poésie contemporaine (50 vers)

3. Poésie libre ou libérée (50 vers)

4. Thème: La Lorraine (forme au choix)

5. Humour (forme au choix)

6. Texte ou poème illustré (forme au choix)

7. Chanson poétique

8. Haïku, tanka (max. 8) et poèmes courts

9. Poèmes géométriques et calligrammes

10. Conte et fable - prose ou vers - thème libre -(4 pages max.)

11. Nouvelle - thème libre -(4 pages max.)

12. Prose : Texte court, récit, essai, lettre (4 pages max)

13. Textes pour enfants (forme libre - 4 pages max.)

14. Thème Humanité: Paix, devenir de l'homme ( forme libre)

15. Recueil (tapuscrit ou édité - un seul exemplaire) – tous genres

16. Collectif adultes ou jeunes: scolaires, clubs, ateliers (6 pages max.)

17. Prix Espoir (jusqu'à 15 ans) toutes formes

18. Prix Jeune Poète (16 - 22 ans) toutes formes

et joint par la présente (cocher les cases concernées):

4 exemplaires par texte présenté (photocopies acceptées)

une illustration ou une cassette (sections 7 - 8) et 3 photocopies

ce bulletin d'inscription + 1 enveloppe timbrée (sauf étranger)

un chèque <sup>(a)</sup> à l'ordre du CEPAL - Thionville- d'un montant de :

15 €pour la section 15 (1 Recueil) – 10 €à partir du 2e

15 €participation adulte pour 1 autre section ou...

ou 8 €pour les candidats ayant concouru précédemment

+.....X 4 €**par section ou série de 4 pages supplémentaires**

gratuit pour écoles (6 pages maxi)

10 €pour sections 17 Espoir et 18 Jeune Poète

**TOTAL:.....**

(a) En l'absence de timbres, leur montant (2 €) peut être rajouté au montant global..

(b) Les sommes inférieures ou égales à 15 € paiement possible en timbres-poste français

Virements bancaires possibles depuis l'étranger : indiquer CEPAL concours

(IBAN) : FR76 1027 8051 0000 0202 7660 162 – (BIC) : CMCIFR2A